Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:42

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/86 portant annulation de la délibération n°2026/026 et octroi d'une subvention réévaluée à une entreprise du territoire dans le cadre de l'AIIE volet 1

Membres présents (60) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GARCIA David, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (2) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:42

Délibération 2026/86 portant annulation de la délibération n°2026/026 et octroi d'une subvention réévaluée à une entreprise du territoire dans le cadre de l'AIIE volet 1

Par le biais de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.
Ces aides ont pour objectifs d'accompagner la création d'entreprise, de simplifier le développement et la pérennisation des activités génératrices d'emplois, en soutenant les investissements immobiliers d'acquisition, d'extension ou de réhabilitation de sites d'activités économiques.

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,
Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-3,
Vu la délibération n°2020/166 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020, autorisant la mise en place du régime d'aide à l'immobilier d'entreprises spécifique au territoire de la CA2C, régissant les modalités d'octroi d'une subvention de 10 000 € aux projets immobiliers d'entreprises de 100 000 à 500 000 € portés sur son territoire, portée à 20 000 € pour les projets dont les investissements sont supérieurs à 500 000 € ;
Vu la délibération n°2023/119 en date du 04 octobre 2023, revalidant le volet 1 de l'AIIE de la CA2C,
Vu la délibération n°2026/026 initialement votée, portant sur l'octroi d'une subvention de 10 000 € au profit de la SAS NIVALACCIA sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses inférieur ;
Considérant que l'entreprise a présenté un dossier actualisé faisant apparaître des investissements réels et finaux supérieurs à 500 000 € HT, ouvrant ainsi droit au second palier du régime d'aide territorial ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'autoriser l'annulation de la délibération n°2026/026 ;**
- **D'approuver l'octroi de la subvention réévaluée au profit de l'entreprise du territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :**

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT
LE CATEAU-CIS	SAS NIVALACCIA 850502048 depuis le 03/05/2019 *Entité porteuse du volet immobilier du projet d'une société d'exploitation du site en cours de création*	Marchand de biens Gestion d'infrastructure sportive	M.VAN LANCKER Rémy
DEPENSES HT : min 500k€		**SUBVENTION : 20.000 €**	

Projet : Implantation d'un centre de pratique du PADEL,

La SAS NIVALACCIA, dont l'activité est la gestion foncière et immobilière, détenue à 100% par M. VAN LANCKER Rémy, est l'entité porteuse des investissements d'un projet de construction d'un bâtiment dédié à la pratique du PADEL sur la commune de Le Cateau.

Ce projet comprend l'acquisition d'un terrain communal d'environ 2700 m², la construction d'un bâtiment d'une surface de 1300m² et l'aménagement de quatre terrains de PADEL.

L'exploitation de ce site sera assurée par une autre entité créée spécifiquement à cet effet, détenue elle aussi à plus de 50% par M. M. VAN LANCKER Rémy, en cours d'enregistrement.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:42

Délibération 2026/86 portant annulation de la délibération n°2026/026 et octroi d'une subvention réévaluée à une entreprise du territoire dans le cadre de l'AIIE volet 1 - *Suite*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:42

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_086**
Objet :	**Délibération 2026/86 portant annulation de la délibération n°2026/026 et octroi d?une subvention réévaluée à une entreprise du territoire dans le cadre de l?AIIE volet 1**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4 - Interventions economiques
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_086-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260624-DEL2026_086-DE-1-1_0.xml	text/xml	993 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_086.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_086-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	250.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 14h00min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 14h00min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 14h00min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 14h00min59s	Reçu par le MI le 2026-06-30